

République française
COMMUNE DE PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE
DEPARTEMENT de la Lozère

DE_2022_093

Séance du lundi 19 septembre 2022

Membres en exercice : 19

Date de la convocation: 15/09/2022

Présents : 17

*L'an deux mille vingt-deux et le dix-neuf septembre l'assemblée
régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Stephan
MAURIN,*

Votants: 18

Pour : 17

Contre : 0

Secrétaire de
séance: François
FOLCHER

Présents : Clara ARBOUSSET, Catherine BLACLARD, Florence
BOISSIER, Sophie BOISSIER, Lucie BONICEL, Michèle BUISSON,
Matthias CORNEVAUX, Julie DELES, Cyril DJALMIT, François
FOLCHER, Guillaume HARVOIS, Olivier MALACHANNE, Thibaud
MALGOUYRES, Stephan MAURIN, Daniel MOLINES, Mathieu
PUCHERAL, Fabienne PUCHERAL MOLINES

Représentés: Christelle FOLCHER par Lucie BONICEL

Excusés: Gilles MERCIER

Absents:

Objet: Choix d'un bureau d'étude pour préparer la mise en place d'un assainissement collectif à la Brousse - DE_2022_093

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal la genèse du projet d'assainissement collectif du village de la Brousse. Ce projet a été lancé par la dernière municipalité de Fraissinet de Lozère, avant la fusion. Cependant, seulement une partie des travaux ont été réalisés. En effet un réseau de collecte a été réalisé, mais il présente certaines imperfections : toutes les maisons du hameau ne sont pas raccordées et ce réseau n'amène pas à un dispositif de traitement.

Il y a eu plusieurs embryons d'étude portant sur la construction d'une station d'épuration mais toutes les solutions proposées à l'époque ont été refusées par l'ARS, cette dernière formulant des doutes quant à la justesse du dimensionnement et l'opportunité des choix de traitement proposés.

Ainsi, les financements réunis pour la construction de ce réseau n'ont pas été dépensés et ce projet a été mis de côté.

Monsieur le maire propose au conseil de se saisir de cette problématique qui représente un risque réel pour la salubrité publique et de confier la réalisation d'une étude d'opportunité à un cabinet de géomètre expert ayant les compétences requises pour ce projet.

Suite à une consultation, deux propositions ont été adressées à la mairie :

Le cabinet Sogexfo pour un montant de 23 600 € HT comprenant le diagnostic réseau (2 600 €), le relevé topographique (3 500 €), la phase de négociation foncière (500 €), la maîtrise d'oeuvre (5% de 250 000€, soit 12 500 €) et les missions complémentaires (dossier technique STEP (2 000 €), demande d'autorisation PNC (500 €), déclaration de travaux en rivière (2 000€)). La rédaction des actes notariés n'est pas comprise.

Le cabinet FAGGE pour un montant de 22 110 € HT comprenant un avant projet sommaire (3 040 €), la maîtrise d'oeuvre pour un montant de 16 750 €, la négociation foncière (1 920 €) et la rédaction des actes (400 €) . Les missions de plan topographiques et les dossiers règlementaires, ne sont pas comprises et feront l'objet de devis supplémentaires.

Monsieur le Maire propose de prendre le cabinet Sogexfo qui est moins cher sur les missions proposées par les deux cabinets.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,


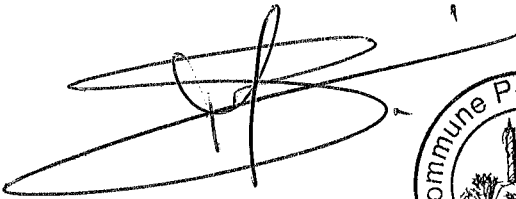
| |
|--|
| RF Préfecture de Mende |
| Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 11/10/2022 048-200057594-20220919-DE_2022_093-DE |

CHOISIT le cabinet SOGEXFO pour un montant de 23 600 € HT pour la mission telle que décrite dans le devis.

MANDATE monsieur le maire pour la signature du devis.

DECIDE le lancement des missions de diagnostic réseau, levé topographique et négociation foncière dès le premier trimestre 2023.

Ainsi fait et délibéré, au Pont de Montvert,
Les jours, mois et an que ci-dessus,
Le Maire, Stéphan Maurin



| |
|---------------------------------------|
| RF |
| Préfecture de Mende |
| Contrôle de légalité |
| Date de réception de l'AR: 11/10/2022 |
| 048-200057594-20220919-DE_2022_093-DE |